

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil d'établissement	N° 07/2021-2026
LIEU	Salle du Conseil Communal, Vufflens-le-Château	
DATE ET HORAIRE	Mercredi 28 août 2024, 19 h 30	
PARTICIPANT·ES	M. Kevin Richards, président Mme Martine Gloor-Chassot Mme Caridad Salomé Perez Mme Sylvie Nussbaum Mme Maud Guye-Vuillème (Morges-Est) Mme Maria Chiara Liverani (Morges-Est) M. David Goetschmann (Morges-Ouest) M. Mario Fabrizio Grosso (Morges-Ouest) Mme Valérie Wehrli-Schenk (Beausobre) M. Sacha Varone (Beausobre) M. Patrice Veluz Dr Claude-André Mayor Mme Anetta Christinat Mme Chloë Vecten M. Fabien Descoedres M. Thomas Berset M. Cyril Mignot Mme Myriam Corthésy M. Yannick Maury	Autorités Autorités Autorités Autorités Parents Parents Parents Parents Parents Parents Société civile Société civile Société civile Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école
ABSENT·ES, EXCUSÉ·ES	M. Jean-Jacques Aubert M. Vincent Jacques M. Frédéric Klink M. Manuel Canosa	Autorités Autorités Société civile Société civile
CANDIDATS	M. Abdelrahman Abu El Hassan	Société civile
RÉDACTEUR·RICE DU PV	Régine Holbing	
DISTRIBUTION	Aux participant·es et absent·es	
DATE D'ÉMISSION	19 septembre 2024	

		Responsable et délai
1	ACCUEIL ET SALUTATIONS	
	<p><i>Mme Sylvie Nussbaum, Municipale à Vufflens-le-Château souhaite la bienvenue aux membres du CEt et présente la Commune en quelques mots.</i></p> <p>M. Kevin Richards remercie Mmes Nussbaum et Martine Gloor-Chassot pour l'accueil fait au CEt et souhaite la bienvenue à l'assemblée.</p> <p>Il annonce la démission formelle de M. David Lenoir, membre du quart-parents. Mme Valérie Wehrli-Schenk, figurant sur la liste des viennent-ensuite pour Beausobre, le remplacera. Le président lui souhaite la bienvenue.</p> <p>Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée. Il est demandé de se présenter avant chaque prise de parole.</p>	
2	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	
	L'ordre du jour est accepté à main levée tel que proposé	
3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2023	
	Le PV est approuvé à main levée avec remerciements à son auteure.	
4	ÉLECTION AU QUART-SOCIÉTÉ CIVILE	
	<p>Le président demande à M. Abdelrahman Abu El Hassan de se présenter.</p> <p>Celui-ci rapporte qu'il est responsable du Centre d'animation et de travail social Espace Couvaloup depuis 2017 où sont accueillis des jeunes de 12 à 18 ans.</p> <p>M. Richards demande aux représentants des autorités, à la directrice et aux directeurs des écoles de voter.</p>	
→	M. Abdelrahman Abu El Hassan est élu membre du quart-société civile avec 6 voix sur 6.	
5	MESSAGE DE L'APE VAUD	
	<p>Le président rapporte que M. Vincent Hacker, directeur de l'ASIME, lui a demandé de rappeler que la source de ces documents est l'APE Vaud et non l'ASIME. Il convient de les considérer comme source d'idées.</p> <p>Mme Wehrli-Schenk trouve que ce formulaire a de bonnes suggestions, et qu'on pourrait améliorer la page du CEt.</p> <p>Il est convenu d'ajouter l'adresse mail du quart-parents soit cet-parents@asime.ch</p> <p>M. Sacha Varone annonce qu'une APE est sur le point de voir le jour à Morges, avec l'aide de l'APE Vaud.</p> <p>A la question de M. Claude-André Mayor, M. Varone répond que cela ne concerne que Morges. Et Mme Wehrli-Schenk précise qu'il lui semble avoir compris que le but était de faire une association de parents des élèves des 3 établissements.</p> <p>M. Varone demande aux directeurs-rices combien d'élèves comptent ces 3 établissements.</p>	

		Responsable et délai
	<p>- Beausobre compte 756 élèves selon M. Cyril Mignot - Morges Est en compte 1071 selon Mme Myriam Corthésy - Morges Ouest en compte 1029 selon M. Fabien Descoedres.</p> <p>Il est précisé que ces chiffres varient tout au long de l'année.</p>	
6	RAPPORT DU PROJET 2024 : PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT	
	<p>Le président remercie tout d'abord Mme Maud Guye-Vuillème pour la rédaction de ce document. Il est vrai que ce bilan avait été fait oralement lors de précédent conseil, mais il est apprécié d'avoir quelques compléments d'informations et photos.</p> <p>Mme Guye-Vuillème précise qu'un des objectifs du quart-parents est de générer de la notoriété et de pouvoir présenter le travail accompli au sein de CEt. Ce qui a été fait aux parents des 1 et 2P. Lors de ces présentations, il est mis en avant qu'il tient à cœur au quart-parents de créer des projets rassembleurs, qui concerne tout autant les milieux scolaires et familiaux.</p> <p>Il s'agira de transmettre les photos à l'ASIME pour les insérer sur la page CEt du site internet.</p>	RHG
7	PROPOSITIONS DE PROJETS 2024-2025	
	<p>Mme Guye-Vuillème annonce que le quart-parents souhaite pérenniser le projet de prévention du harcèlement pour les 6 et 7P. L'idée est de refaire le même programme sauf la conférence des parents. Même si les 6P ont déjà été sensibilisés, il est rappelé que le spectacle interactif pour les 6P était différent que celui des 7P.</p> <p>Par contre, avec les parents il est envisagé d'organiser une conférence sur les écrans pour les parents d'élèves.</p> <p>Mme Wehrli-Schenk explique que l'idée est de réduire les coûts et de pouvoir traiter ainsi deux sujets différents.</p> <p>M. Patrice Veluz rapporte que lors de la conférence des parents du 21 mars 2024, les parents ont posé beaucoup de questions au sujet des écrans, ce qui prouve que c'est un sujet préoccupant pour bon nombre de familles. Il serait intéressant de se pencher sur le sujet sous divers angles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aspect légal : que risquent les jeunes qui filment et diffusent des comportements illégaux. - le point de vue d'un jeune membre créateur de contenu sur TikTok <p>Il s'agirait de montrer aux parents qui ne se rendent pas toujours compte de l'influence des réseaux sur leurs enfants aux parents qui n'ont pas grandi avec ces applications.</p> <p>Le président déclare que CHF 15'000.00 est prévu au budget du CEt. Et qu'à son avis, il reste encore un peu d'argent pour 2024. Il ajoute que selon lui, il serait bien que les projets</p>	

	Responsable et délai
<p>ne reposent pas uniquement sur les épaules du quart-parents et propose que d'autres membres y participent. Il propose alors de créer un groupe de travail.</p> <p>Mmes Corthésy et Guye-Vuillème rapportent que les directions des écoles et les enseignants ont participé à l'élaboration du premier projet.</p> <p>Mme Corthésy félicite M. Veluz pour son travail. Elle rapporte que les parents des élèves qui posent problèmes ne viennent pas et/ou ne s'intéressent pas à la problématique du harcèlement. Elle se réjouit que le quart-parents ait pu attirer autant de parents.</p> <p>M. Mario Grosso propose de trouver des parrainages pour financer le projet, il se demande si l'Association Police Région Morges a un budget prévention. M. Veluz propose d'éditer du contenu sur le site de la police. Il convient qu'il est difficile de toucher certaines catégories de parents.</p> <p>Mme Guye-Vuillème aurait voulu filmer la conférence mais la compagnie Caméléon ne l'a pas autorisé. La question était de savoir qui a le plus besoin de ces informations et comment les toucher. Dans l'absolu, les personnes qui se sont inscrites étaient déjà sensibilisées au sujet. M. Grosso ajoute qu'un nombre maximum de participants avait été fixé par la compagnie de théâtre.</p> <p>M. Mignot relève que diversifier les territoires d'intervention en matière de prévention peut conduire à des résultats plus efficaces. En effet en adaptant la stratégie de prévention, il a été possible de toucher les enseignants, les enfants, les parents et en définitive des familles.</p> <p>M. Abu El Hassan répond au président qu'il est intéressé à diffuser le message au-delà de la sphère scolaire auprès des jeunes de l'Espace Couvaloup.</p> <p>M. Richards relève qu'il serait intéressant de créer un groupe de travail. La troupe Caméléon a envie de créer une pièce sur le thème des écrans pour les plus petits et sont à la recherche de sponsors pour financer ce projet. Si le CEt finançait ce projet, il pourrait toucher un retour sur investissement à chaque fois que la troupe utiliserait ce spectacle.</p> <p>Mme Guye-Vuillème ajoute que la troupe a besoin de CHF 10'000.00 pour ce projet.</p> <p>M. Mignot rapporte qu'il y a 6-7 ans, Action Innocence (<i>Ndlr : organisation non gouvernementale de prévention et de protection contre les dangers que courent les enfants et adolescents sur internet</i>) avait créé du contenu au sujet des écrans.</p> <p>Le président dit que les Villes et les établissements pourraient collaborer pour financer le projet du Caméléon.</p> <p>M. Berset propose de présenter le projet à l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS). Elle pourrait alors accompagner le CEt pour trouver le financement.</p> <p>M. Veluz relève que l'organisation Action innocence a été validée par la PSPS. Il a d'ailleurs fait appel à elle pour des formations à l'interne.</p> <p>M. Mignot relève également que tout intervenant et tout contenu dans les classes doivent être validés par le PSPS. Il répond à M. Varone que la directive ne s'applique que dans le</p>	

	Responsable et délai
cadre scolaire. Et Mme Guye-Vuillème ajoute que le PSPS a déjà travaillé avec la troupe Caméléon et qu'elle a envoyé des directives aux enseignants pour la préparation en classe.	
<p>M. Berset présente son projet de rénovation d'un canapé forestier sur la Commune d'Échichens (<i>Ndlr : voir la présentation jointe au procès-verbal</i>).</p> <p>Le budget de CHF 9'000.00 pourrait être réduit à CHF 6'500.00. Pour ce faire il propose de faire participer des enseignants avec leur classe et des parents.</p> <p>Selon M. Maury, la somme, n'est pas grand-chose pour une commune comme Echichens, elle pourrait être inscrite dans son budget.</p> <p>M. Berset rapporte que l'ASIME a refusé de financer ce projet. Il va essayer de contacter l'Office de la durabilité de la Ville de Morges.</p> <p>Mme Corthésy regrette que les secondaires ne soient pas concernés par les projets.</p> <p>M. Mignot répond à M. Berset que si les enseignants du secondaire sortent, en général ils restent dans les alentours du Collège de Beausobre. Il ajoute qu'un projet de potager est en cours, ils réfléchissent à une méthode d'irrigation pour la période des vacances d'été.</p> <p>De plus l'ASIME soutient un gros projet dans le cadre des travaux manuels qui regroupe une découpeuse laser, des imprimantes 3D et autre. Ces outils changent un peu la donne en termes de conceptions de travaux manuels puisque ce sont les élèves qui se retrouvent créateurs de leurs propres projets. Dans un premier temps il s'agit de former les enseignants avant de déployer ce projet aux établissements morgiens.</p> <p>Mme Nussbaum dit qu'elle n'a pas de solution pour le financement de ce projet mais elle rapporte l'existence d'un magnifique canapé forestier au Lieu, fabriqué par le personnel du Centre Marcel Barbey et qui appartient à l'ASIME. Elle propose à M. Berset d'approcher le Centre s'il a besoin d'une expertise. Les éducateurs du Centre l'ont fabriqué eux-mêmes avec l'aide des enfants. Elle suppose qu'une entreprise leur a amené le gros matériel.</p> <p>Mme Gloor-Chassot suggère à M. Berset de faire une demande à la Loterie Romande qui pourrait, selon elle, être favorable à participer au financement de son projet.</p> <p>L'Assemblée se pose la question de savoir quelle somme reste au budget de cette année. Le président va se renseigner.</p> <p>M. Maury est allé vérifier et a trouvé qu'il existe un document d'une commission pour le développement durable à la Commune d'Échichens qui subventionne certains projets. Il suggère à M. Berset de les approcher.</p> <p>M. Richards propose que les 11^e années puissent venir aider à construire le banc forestier. Ils pourraient se faire sponsoriser par les parents ou des proches comme lors du ramassage des déchets. On aurait ainsi une participation des secondaires au projet.</p> <p>M. Mignot dit qu'il faut que le CEt décide de l'intention qu'on veut y mettre. Il faut déterminer si c'est une intention pédagogique, à savoir faire l'école dans la nature, et là il existe toute une littérature à ce sujet. Il y a déjà deux établissements de primaire qui utilisent cette méthode, il faudrait alors rallier d'autres établissements qui est enseigné à la HEP. Ou si c'est en lien avec une difficulté de financement, dans ce cas il faudrait</p>	

	Responsable et délai
<p>s'adresser aux acteurs qui ont été nommés ici. Le CEt pourrait également faire un geste dans ce sens.</p> <p>Il a le sentiment qu'au-delà de l'aspect pédagogique, on touche aussi les parents autour du projet de construction.</p>	
<p>M. Richards donne la parole à Mme Gloor-Chassot qui a fait parvenir un projet au bureau.</p> <p>Celle-ci souhaite proposer au CEt de recevoir lors de la prochaine séance une délégation des Templiers qui viendrait présenter leur action. Elle a rencontré ce groupe de motards qui protègent les enfants qui subissent du harcèlement.</p> <p>M. Veluz dit qu'ils sont plein de bonne volonté mais qu'ils ne sont pas du tout soutenus ni par la justice, ni par les polices communales et cantonales. Il ne dit pas que leurs intentions ne sont pas louables, mais que ça ouvre des portes à une manière de faire qui n'est pas souhaitable.</p> <p>En tant que policier, il pourrait répondre aux sollicitations de parents, en venant enquêter et faire peur aux enfants qui harcèlent. Cette manière de faire conduit à l'escalade, jusqu'où peut-on aller, va-t-on aller jusqu'à faire peur aux parents des enfants qui harcèlent ? Les Templiers n'ont aucune justification pour faire ce qu'ils font ; accepter de les recevoir, c'est leur donner de la crédibilité et de valider leurs actes. C'est une chose de rendre service à une vieille dame pour porter ses courses, mais c'est différent dans ce cas, car c'est rendre justice par soi-même.</p> <p>M. Maury a retrouvé un article qui relate qu'il y a deux ans, ils étaient intervenus en Valais sans être soutenu par le département, et au final ça a posé des problèmes. Il est d'avis que de faire venir ce genre de groupe qui n'est pas reconnu, voir déconseillé par certains cantons dans une organisation institutionnelle comme le CEt n'est pas adéquat.</p> <p>M. Descoedres rapporte qu'un directeur d'école a vu débarquer ces motards dans son établissement sur une initiative de parents.</p> <p>M. Varone demande si les Templiers menacent ou se contentent d'accompagner les enfants harcelés.</p> <p>M. Veluz lui répond qu'ils font de la présence pour calmer et rendre un sentiment de sécurité aux enfants qui seraient harcelés mais cela reste des enfants, et il faut se poser la question de comment les enfants vivent le fait d'avoir un garde du corps. Il donne l'exemple d'un parent qui a fait ce que font ces gens, et dont le comportement a dérivé sous le coup des émotions et qui a été condamné par la justice. Il explique que lui a été formé, il travaille à charge et à décharge, quand des parents viennent avec une problématique de harcèlement il les croit, mais quand les parents de l'autre enfant disent que leur enfant se fait aussi embêter, il les croit aussi. Le policier n'est pas un juge, il travaille à charge et à décharge. Il n'est pas sûr que les Templiers ont cette réflexion. Ce ne sont pas des professionnels. Un enseignant ou un policier est légitime parce qu'il a été formé. Il voit mal un CEt travailler avec un groupe non reconnu par les autorités cantonales.</p> <p>Mme Corthésy ajoute que la démarche en elle-même est problématique puisqu'il a été démontré que c'est la pire chose à faire. Il y a tout un travail à faire pour prévenir la suite,</p>	

	Responsable et délai
<p>faire en sorte que l'enfant harcelé ne devienne ni un adolescent harcelé ni ne subisse du mobbing dans sa vie professionnelle. Il y a également un travail à faire avec l'enfant qui harcèle, en termes de prévention comme de sanction. Il ne suffit pas de protéger l'enfant qui pourrait ressentir cela comme la preuve qu'il n'est pas capable de s'en sortir seul, sans aide. Et toute la littérature montre que c'est le pire à faire. Elle comprend le parent qui vient passer un savon à un enfant pour protéger le sien, c'est naturel, mais il est prouvé que c'est extrêmement contre-productif. Cela ne fait que prouver à son enfant qu'il est incompetent et ne peut se défendre seul. Le danger est qu'il pense qu'il n'a aucune solution pour se sortir seul de cette situation.</p>	
<p>Le président demande si quelqu'un a un autre projet dont il voudrait discuter.</p> <p>M. Goetschmann demande s'il y a un projet en cours pour le sentier nature entre la piscine de Morges et le nouveau port. Mme Cothésy lui répond que des classes empruntent ce sentier deux fois par année pour aller à l'étang avec la Maison de la Rivière, financés par l'ASIME.</p> <p>M. Grosso a discuté avec une enseignante de musique lors d'une soirée pour parents au collège de la Burtignière. Elle avait l'attention d'emmener des classes dans les coulisses de l'opéra pour leur faire découvrir d'autres lieux culturels. Il demande si les directeurs ont reçu des idées de projets de la part d'enseignants.</p> <p>M. Descoedres reçoit souvent des projets de la part de cette enseignante. Elle arrive à faire venir beaucoup de musiciens d'autres cultures dans le cadre de ses cours. Elle a beaucoup d'idées et fait déjà beaucoup de choses. Elle n'est pas freinée par la direction mais elle doit trouver des financements, parfois c'est l'ASIME qui finance parfois c'est le département qui peut financer une sortie. C'est génial car elle est toujours motivée mais on ne peut pas répondre à toutes ses demandes, faute de moyens.</p> <p>Le président résume la situation en disant que pour l'année prochaine, si on suit le projet du quart-parents, il resterait un peu de budget pour un 2^e projet. Il demande s'il y a d'autres projets pour 2024 à part celui de M. Berset. Comme la réponse est non, il demande aux membres du CEt s'ils acceptent de donner le solde du budget 2024, même si on ne connaît pas le montant, pour la création du banc forestier.</p> <p>M. Berset annonce qu'il va se pencher sur les différentes solutions qui lui ont été suggérées ce soir.</p> <p>M. Richards croit savoir que le budget a été augmenté de CHF 5'000, mais que le budget standard est de CHF 15'000.00.</p> <p>M. Descoedres pense que le budget a été augmenté de CHF 10'000.00 à CHF 15'000.00 et non de CHF 15'000.00 à CHF 20'000.00 comme semble le suggérer M. Richards. Dans tous les cas, il s'agira de contrôler ces montants auprès de la direction de l'ASIME.</p> <p>M. Grosso demande aux directeurs s'ils ont des projets auxquels ils ont dû renoncer faute de moyens.</p> <p>Mme Corthésy dit qu'il ne faut pas perdre le côté rassembleur avec les parents, elle demande si le quart-parents pourrait organiser une soirée encore cette année.</p>	

Responsable et
délai

Mme Guye-Vuillème lui répond que le quart-parents préfère concentrer son énergie sur les projets 2025.

Le président demande au CEt, si le budget 2025 est de CHF 15'000.00, si le budget est pour une année civile et s'il reste un solde pour 2024, est-ce que le CEt est d'accord sur le principe d'octroyer le solde au projet du banc forestier d'Échichens (en tenant compte qu'il y a aussi la commune d'Échichens qui financera une partie).

→ L'assemblée décide à l'unanimité à mains levées d'octroyer le solde éventuel du budget 2024 au projet de M. Berset, soit le canapé forestier d'Echichens.

Puis le président rapporte que pour 2025, seul le quart-parents demande une part du budget, soit entre CHF 7 et 9000.00 environ pour refaire son projet de prévention pour le harcèlement. Ce qui laisserait CHF 5'000.00 pour créer un projet pour le secondaire. Il y avait aussi l'idée d'approcher la troupe Caméléon pour le projet d'une pièce sur le thème des écrans, mais ce serait plutôt pour 2026.

→ Le CEt décide à l'unanimité à main levée d'accorder le budget demandé par le quart-parents pour renouveler le projet sur le thème du harcèlement. Et le solde, si solde il y a pour un projet sur le thème des écrans.

(Ndlr : Dans l'intervalle de la rédaction de ce procès-verbal, la direction de l'ASIME a réagi à ce point rapporté par le président. Voici la teneur de la réponse reçue :

« Après discussion en Direction, je peux vous confirmer ici notre accord pour une participation à hauteur de CHF 2'500.00, ceci pour autant que les travaux prévus soient autorisés par la commune d'Echichens. Il s'agit là d'une décision exceptionnelle qui ne saurait créer un quelconque précédent. En effet, comme déjà précisé, il est d'usage que les projets imaginés par le Conseil d'établissement soient soumis à l'ASIME avant toute démarche de mise en œuvre ou tout engagement financier. Ceci pour des raisons tant de gestion budgétaire, que de conformité aux buts de l'ASIME, ainsi que d'éléments relevant de la compétence éventuelle d'autres autorités.

En outre, je rappelle que le budget prévu pour les projets du CEt est d'ordinaire de CHF 15'000.00 et qu'il avait été exceptionnellement augmenté à CHF 20'000.00 pour l'exercice 2024, ne sachant pas au moment de l'élaboration du budget '24 combien coûterait le projet envisagé (prévention du harcèlement) qui avait été validé par le Comité de direction. »)

Le président propose de créer un groupe de travail pour faire une table ronde pour discuter de comment aborder la thématique des écrans.

Mme Guye-Vuillème propose que le groupe de travail décide s'il faut inclure les parents du secondaire à la soirée des parents.

M. Mignot convient que la thématique est transversale mais que tout dépend de l'angle sous lequel elle est abordée, si on préfère parler de l'addiction ou de qui se cache derrière les écrans.

M. Maury en tant que représentant des enseignants du secondaire trouve intéressant d'intégrer les secondaires sur cette thématique.

	Responsable et délai
<p>M. Grosso trouverait intéressant d'en parler également en classe.</p> <p>Mme Wehrli-Schenk propose d'organiser la rencontre du groupe de travail.</p> <p>M. Descoedres relève que cette problématique ne concerne pas les écoles dans la mesure où les écrans doivent être éteints dans le cadre scolaire.</p> <p>Mme Corthésy rapporte le désarroi de certaines familles, elle cite l'exemple d'une famille dont la fille avait subi de graves harcèlements. Les parents même confrontés à cela ont été incapables de la faire sortir des réseaux sociaux ou de lui enlever les écrans.</p> <p>M. Veluz ajoute que les parents ne se rendent pas compte de l'impact d'internet sur leurs enfants. Il faut faire venir des spécialistes qui pourront leur expliquer les dangers.</p> <p>→ Le groupe de travail sera composé de Mmes Wehrli-Schenk et Guye-Vuillème et de MM. Veluz, Maury et Abu El Hassan.</p> <p>→ L'assemblée accepte que la liste des contacts des membres du CEt soit partagée à l'unanimité à main levée.</p> <p>Mme Nussbaum confirme qu'il y a bien CHF 15'000.00 au budget 2025 pour les projets du CEt.</p>	
8	COMMUNICATION DU BUREAU
<p>Le président rapporte qu'une table ronde sur la thématique « Protéger les enfants à l'ère numérique » aura lieu le 11 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle Petra du Cube, les membres du CEt sont invités à s'y rendre sans inscription.</p> <p>Il propose la date du 13 ou du 20 novembre à 19 h30 pour le prochain CEt au collège de Chanel. La date sera confirmée ultérieurement.</p> <p>→</p>	
9	COMMUNICATION DES QUARTS
Aucune communication	
10	DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> Mme Wehrli-Schenk aborde le sujet de la sécurité des enfants entre le moment de l'arrivée du bus scolaire et le début des cours. Selon elle une loi obligerait les communes à mettre un système de surveillance en place. (Ndlr. Règlement 400.01.1.4 sur les transports scolaires). Mme Nussbaum lui répond qu'un règlement est en cours d'élaboration du côté de l'ASIME. M. Veluz s'étonne de cette demande, il lui semble que c'est de la responsabilité des parents d'éduquer leurs enfants quant aux comportements à adopter pour leur propre sécurité. Mme Nussbaum ajoute que certaine fois le discours des parents peuvent être contradictoires. Ils réclament par exemple une personne pour suivre leur enfant autiste toute la journée et leur semble normal s'ils n'ont pas le temps de venir le chercher de le confier à un frère ou de le laisser rentrer seul. M. Varone rapporte que les parents souhaiteraient recevoir les horaires de leurs enfants en avance. Les directeurs ne peuvent accéder à cette demande mais stipulent que s'il s'agit de la prise de rendez-vous médicaux, les directions font preuve d'une grande souplesse. 	

		Responsable et délai
	<ul style="list-style-type: none">Sur demande de M. Grosso, M. Descoedres rapporte que certaines classes ne pourront bénéficier de camps. En effet, le Centre Marcel Barbey a deux éducateurs de jours pour encadrer les classes en plus des maîtres-esses. Par contre, la nuit il n'y a pas de personnel, l'enseignant-e se retrouve seul-e avec sa classe ce qui est contraire aux directives du Canton. Cette contrainte a été mise à jour depuis peu par une enseignante. Pour l'instant, on n'a pas de solution pour engager du personnel supplémentaire pour toutes les classes, il a fallu faire un choix. Il ajoute qu'il va rencontrer M. Dewarrat à ce propos qui rapportera le problème au conseil intercommunal de l'ASIME.	
11.	CALENDRIER DE LA PROCHAINE SÉANCE	
	Le 13 novembre 2024 à 19 h 30 au collège de Chanel.	
	Fin de la séance 21 h 40	

pour le Conseil d'établissement

Le président



Kevin Richards

la secrétaire



Régine Holbing